

E N S P

ECOLE NATIONALE DE
LA SANTE PUBLIQUE

L A P S S

Laboratoire d'analyses des
politiques sociales et sanitaires

Q U E S T ' U S

ASSOCIATION D'ETUDES ET
DE
RECHERCHES EN SOCIOLOGIE

**Être mono-parent :
des familles sous contraintes
dans un contexte institutionnel local**

Synthèse

Madeleine de Certaines, Claude Martin, Véronique Vasseur

Etude commanditée à l'APRAS par la Ville de Rennes, la Caisse d'Allocations
Familiales et le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine

Rennes - octobre 2000

Contraintes communes, destins multiples : les paradoxes de la monoparentalité

Existe-t-il, réellement, un profil familial que l'on pourrait qualifier de monoparental ? On ne peut nier, certes, que le fait d'élever seul, quotidiennement, un ou plusieurs enfants a des conséquences considérables en termes de compatibilité vie familiale / vie professionnelle, mais aussi en termes de définition du rôle parental ou de ressources mobilisables. Or, le paradoxe qui apparaît à l'occasion de ce type d'enquêtes, c'est l'extrême diversité de ces situations et donc aussi, l'énorme inégalité de destins sociaux qu'elles recouvrent, d'où l'intérêt de prendre la dénomination « famille monoparentale » avec beaucoup de précautions. Derrière cette expression, continuent d'être véhiculés toute une série d'images, de jugements de valeurs qui prennent racine dans un long passé de stigmatisation, dans une longue tradition savante de construction de « risques sociaux », associés au fait d'être une structure familiale non souhaitable. Ces images et ces stéréotypes continuent de forger nos représentations communes et d'alimenter la perception de nombre de professionnels de l'enfance et de la famille. Ce faisant, ils participent aussi à dessiner l'identité des « mono-parents ».

C'est pourquoi, nous avons tenté dans cette investigation qualitative d'appréhender ce que pouvait signifier aujourd'hui pour un parent ainsi que pour les représentants des principales institutions susceptibles de fournir des réponses à ces familles, de se trouver en situation d'élever seul(e) un ou plusieurs enfants.

Notre enquête par interviews approfondies a concerné 49 personnes (42 femmes, 7 hommes). La première partie du rapport aborde la question des effets identitaires de ces trajectoires conjugales, mais aussi les pratiques et les contraintes liées à leur situation de monoparentalité et les différents soutiens auxquels ils ont recours. Quelques trajectoires types sont ensuite commentées. La seconde partie résulte d'une enquête effectuée auprès de 36 professionnels de la famille et du social. Elle rend compte du regard porté par ces professionnels sur les familles monoparentales.

Le rôle de mono-parent : identité prescrite ou identité refusée

Concernant les effets identitaires de la situation de monoparentalité, on peut noter que certaines personnes se sentent mal perçues par leur environnement alors que d'autres n'éprouvent pas ce sentiment et même ne se définissent pas en fonction de cette identité prescrite de parent-solo « en difficulté ». Cette différence recoupe bien sûr des écarts de condition sociale et économique, mais on observe que les personnes qui ont été les moins confrontées à des modèles parentaux dans leur enfance, ont aussi les visions les plus conformistes et les plus normatives de la parentalité et de la famille. La norme familiale est alors moins construite dans l'expérience, que reçue et importée de l'extérieur, des médias, des

institutions, des professionnels de la famille, véhiculant donc un certain nombre de stéréotypes. Au contraire, pour d'autres parents, généralement mieux dotés socio-culturellement, la norme familiale semble d'abord le résultat de l'expérience sociale, d'une trajectoire individuelle à laquelle font appel les intéressés pour ajuster leur propre rôle parental. Le sentiment dominant est alors que le rôle parental n'est jamais fixé une fois pour toute, mais ajustable, modélisable, maîtrisable.

« Faire face »

Les témoignages des mono-parents convergent vers la nécessité de faire face au jour le jour à leur nouvelle situation, après la perte ou le départ du conjoint. La rupture (ou le deuil) a bouleversé la vie quotidienne et nécessité une réorganisation. Les contraintes se sont multipliées et le principe organisateur des pratiques est le fait de faire face à ces contraintes. La plupart des parents interviewés, particulièrement les femmes, ont évoqué les contraintes du double rôle social de mère et de père. Si ces femmes s'accordent le plus souvent sur la nécessité de maintenir ce double lien, - l'affectif et l'autoritaire -, elles évoquent aussi l'énorme difficulté que provoque la recomposition du rôle parental due à la séparation : les pères ayant moins de temps à passer avec les enfants, en viennent à refuser de se voir enfermés dans le rôle d'autorité, celui-ci étant perçu comme le « mauvais rôle ». Ce rôle d'autorité est donc souvent renvoyé à la mère, qui l'assume avec d'autant plus de difficultés que les enfants sont adolescents ou jeunes adultes.

Les personnes rencontrées évoquent largement le très grand attachement qui les lie à leurs enfants. La peur d'être qualifiées de « mauvais parents » les préoccupent, au point que certaines construisent, malgré elles, un cocon familial qui tend à les isoler. Pour les femmes, la garde des enfants est un souci permanent parfois obsédant, plus que l'argent et plus que cet ex-conjoint qui les a parfois abandonnées sans avoir été pénalisé.

On ne peut appréhender le quotidien des familles monoparentales et les contraintes qu'elles connaissent sans évoquer cette période de rupture qui représente incontestablement le moment essentiel de la trajectoire du parent-solo. Pendant cette période, il doit à la fois faire le deuil d'un traumatisme affectif qu'il ressent comme un échec, trouver un sens à sa nouvelle situation (sollicité en cela par le questionnement des membres de sa famille proche, de ses enfants, et parfois de ses amis), gérer un déménagement (vingt-huit familles sur quarante-neuf rencontrées, ont dit avoir déménagé au moment de la rupture) chercher quelquefois un emploi, entamer une formation ou négocier avec son employeur une modification de l'organisation de son travail.

Travail et famille : une double nécessité

L'activité professionnelle tient une place très importante dans la vie des parents-solo. Outre son rôle économique, elle représente pour eux un moyen de valorisation. Plus de la

moitié des parents enquêtés avaient déjà une profession au moment de la rupture. Certains parents ont augmenté leur temps de travail suite à la séparation du couple, d'autres l'ont diminué pour être plus disponibles à leurs enfants. Les personnes qui disposent de salaires élevés et d'une profession socialement valorisée, ont généralement plus investi dans la vie professionnelle. Les parents-solo qui ont une activité de service et des salaires relativement faibles, ont plutôt tendance à ressentir leur travail comme contraignant. Ils se plaignent du manque de temps pour eux et des difficultés de conciliation entre la famille et le travail. Vingt des personnes que nous avons interviewées n'avaient pas d'activité professionnelle lors de l'entrée dans la monoparentalité. Généralement, la motivation de « s'en sortir » les a incité à mener une recherche d'emploi de façon particulièrement dynamique, et qui a porté fruit dans la plupart des cas. Onze parents-solo connaissent cependant des trajectoires professionnelles hachées, fragiles, quelquefois ponctuées d'échecs.

Les sources de soutien

Les discours tenus à propos des soutiens révèlent les latitudes de choix dont disposent ces mono-parents pour assumer leur situation vis à vis du « regard » social sur la monoparentalité. Le fait de recevoir l'aide de « sa » mère est évoquée comme « allant de soi », comme étant « dans l'ordre des choses ». C'est un soutien essentiel, presque général, mais il exige de protéger ses propres capacités à être soi-même un parent, tout en acceptant de déléguer un certain nombre de tâches à ses géniteurs, ce qui peut parfois entraîner des rivalités ou des conflits entre générations. Le soutien des frères, sœurs, oncles, tantes, cousins vient au second rang après la mère ou les parents. Il est plus temporaire, plus épisodique. Le soutien des amis est surtout valorisé par les personnes dont la situation sociale et financière est confortable. Il permet aussi de contourner des relations familiales compliquées ou conflictuelles. Le parent « non-gardien » représente également, dans de nombreux cas, un soutien non négligeable. Le psychologue (ou le psychiatre) est également souvent évoqué comme une aide permettant de mieux supporter les conditions de la rupture et d'être mieux armé pour assumer la situation.

Quant aux services sociaux, il semble qu'ils déçoivent souvent les attentes des parents-solo, voire même inspirent la méfiance ou la crainte. Ils font l'objet de préjugés solides qui disqualifient parfois aux yeux des usagers, leurs capacités à résoudre les problèmes qui leur sont soumis et la réalité objective des actions mises en œuvre. Concernant les institutions du « social », les familles monoparentales se plaignent de la rigidité d'un système administratif qui ne prend pas en compte la diversité des situations matrimoniales et surtout le caractère de plus en plus séquentiel des trajectoires familiales. En revanche, les foyers d'hébergement qui accueillent les mères avec leurs enfants, sont unanimement appréciés (*cf.* le foyer Brocéliande).

Contraintes communes, destins multiples

Si les destins de chacune de ces familles sont extrêmement diversifiés, on note qu'un certain nombre d'éléments récurrents pèsent sur les trajectoires. Ceux-ci accélèrent ou freinent les dynamiques de fonctionnement de la famille. Ils influencent les rapports avec l'entourage proche et le réseau de relations. Ils facilitent ou entravent l'insertion professionnelle. A l'écoute de ces personnes, des tendances se dessinent, des similitudes apparaissent. Certains facteurs se combinent pour générer une configuration favorable à une « reprise en main » suite à la rupture. D'autres, au contraire, constituent des obstacles d'autant plus infranchissables qu'ils s'accompagnent d'un sentiment d'incapacité à assumer les contraintes familiales et surtout, la solitude.

Tout classement typologique permet de structurer l'analyse et de fournir une représentation synthétique d'un échantillon enquêté. Il permet également une meilleure lisibilité du champ observé et propose une représentation schématique des résultats de l'enquête. En revanche, il met en relief les limites d'une investigation concernant précisément la situation de monoparentalité : celle-ci présente, en effet, peu de caractéristiques vraiment spécifiques dans la mesure où les problèmes rencontrés sont, pour beaucoup d'entre eux, identiques à ceux de familles bi-parentales (la recherche d'emploi, la garde des jeunes enfants, la compatibilité travail/vie familiale, les difficultés relationnelles avec les adolescents). Ce qui est différent, dans les situations de monoparentalité, c'est l'intensité de ces problèmes et la façon dont ils sont interprétés et investis par les personnes concernées et par leur entourage. Le regard des autres pèse plus ou moins selon la position sociale. Chaque parent-solo adopte une représentation de sa situation en fonction de ses capitaux initiaux et des (nombreux) conseils que lui prodiguent ses soutiens, ce qui l'amène à trier, dans son récit, ceux des éléments d'influence de sa trajectoire qui lui permettent d'entretenir et de consolider l'idée qu'il se fait de lui-même.

Orienter l'action future

En matière de préconisations, il nous semblerait souhaitable que les mono-parents puissent bénéficier des services d'interlocuteurs neutres, agents polyvalents, occupant un guichet unique et procurant des informations, des conseils formels ou des orientations adaptées aux diverses situations. Ces agents auraient pour mission de se faire l'interprète des familles monoparentales auprès des administrations, d'accélérer des dossiers, éventuellement de dépanner financièrement pour parer à un éventuel « effondrement » de l'équilibre familial.

Les questions liées à une plus grande souplesse dans les horaires des dispositifs d'accueil des jeunes enfants concernent l'ensemble des familles, mais elles se posent avec plus d'acuité dans les situations de monoparentalité. Enfin, nous avons pu repérer à quel point nombre de parents en situation monoparentale éprouvaient la nécessité de s'impliquer dans des démarches associatives, en vue de promouvoir des réponses à leurs besoins. Ces réponses sont

certainement essentielles mais elles butent sur l'obstacle de leur pérennité. Il faut donc répondre par des moyens appropriés à cette fragilité chronique.

S'il est indispensable de reconnaître la vulnérabilité de nombreuses situations monoparentales, la charge importante du cumul activité domestique/éducation/activité professionnelle, il faut tout autant veiller à contourner l'obstacle de la stigmatisation quelle qu'en soit la forme.

Perceptions, représentations et logiques d'action des professionnels du social, de la famille et de l'enfance

L'enquête menée auprès des "professionnels" avait comme quadruple objectif d'évaluer :

- la pertinence de la catégorie « famille monoparentale » (est-elle utilisée, est-elle comptabilisée, a-t-elle un sens ?) ;
- le cas échéant, les difficultés ou particularités attribuées à ces familles ;
- les actions mises en place (spécifiques à ce public ou englobant une population plus large, et si oui, laquelle ?) pour tenter d'y remédier ;
- les freins ou manques évoqués par ces professionnels, ainsi que leurs propositions pour améliorer le dispositif existant.

Les professionnels rencontrés (champs éducatif, sanitaire, social, juridique) ne sont pas tous concernés de la même manière par les familles monoparentales. Il nous faudrait tenir compte de différents critères pour les distinguer : contact direct ou indirect, nature du service proposé et public concerné (restreint ou non aux familles monoparentales, avec la totalité ou une partie de celles-ci).

Nous pourrions penser *a priori* que ces distinctions influent sur les réponses. Par exemple, les enseignants ou éducateurs de jeunes enfants (crèche) en contact direct avec l'ensemble des familles (y compris les familles monoparentales) seraient plus enclins à relativiser leurs propos, à noter la diversité des situations et à éviter de dramatiser ou stigmatiser la monoparentalité. A l'inverse les travailleurs sociaux en relation avec les femmes percevant l'API, par exemple, pourraient avoir tendance à généraliser les éventuelles difficultés rencontrées par ces mères à l'ensemble des femmes en situation monoparentale. Or il n'en est rien. Il semble que la ligne de démarcation entre ce qui serait de l'ordre du préjugé et ce qui relève d'un constat avéré et nuancé soit plus d'ordre idéologique et transcende donc l'inscription dans une pratique professionnelle.

En résumé, la manière dont les professionnels analysent la monoparentalité serait fortement influencée par l'image qu'ils se font (et/ou que leur institution se fait) de la ("vraie") famille ou de ce qu'elle devrait être (visée normative). Ainsi la famille monoparentale apparaît en creux par rapport à ce que serait censé être la famille nucléaire présentée comme un idéal.

Autrement dit, s'interroger sur la monoparentalité permet, par effet de miroir, de s'interroger sur les évolutions (ou "mutations", comme le souligne I. Théry) de la famille nucléaire à savoir, plus particulièrement, sur le statut parental, la place des hommes et des femmes, la socialisation et le développement des enfants.

L'absence du père et la socialisation des enfants

Selon les professionnels (pour ceux qui considèrent que cette catégorie est pertinente), le point commun à toutes les familles monoparentales (et la source de leurs malheurs) serait "l'absence du père". Cette absence est plus postulée que constatée et renvoie probablement, en partie, au terme "monoparental" lui-même (terme impropre dans la mesure où dans plus de 80% des cas le père est potentiellement présent) et à l'assimilation de ces familles avec l'API (dont "l'isolement" peut être traduit par la "disparition" du parent non-gardien). Cette absence ou éloignement du père aurait comme principales conséquences (parfois contradictoires) :

- une relation "fusionnelle" entre la mère et ses enfants ;
- un manque d'autorité, de repères ;
- et par conséquent un enfant surprotégé ou livré à lui-même, en tous les cas exposé, voire "en danger".

Les mères seraient de leur côté débordées. Elles ne pourraient "assumer". Elles "craqueraient". Et ceci d'autant plus qu'elles seraient "isolées" (l'absence du père signifierait absence de relations).

Ces risques présumés se renforceraient quand :

- la mère est inactive (elle noue alors une relation exclusive et pathologique avec son enfant) ;
- la mère travaille (il lui est difficile de mener de front vie professionnelle et activités domestiques ou éducatives, l'enfant est livré à lui-même).

Ces arguments, rapidement évoqués, mettent en avant la persistance implicite ou explicite de la référence au modèle biparental et une vision idyllique du couple dans lequel les rôles paternels et maternels sont à la fois complémentaires et interchangeable. De telle sorte que de nombreuses préconisations visent à réintroduire "le père" (maintenir la parentalité au-delà de la conjugalité).

Précarité, isolement, API

Bien que la précarité ne concerne pas la totalité (ni même la majorité) des familles monoparentales - contrairement aux représentations courantes - , elle reste un problème préoccupant sachant que 17% de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté (il semble d'ailleurs que cette proportion aille en s'accroissant). Les facteurs qui pourraient expliquer cet appauvrissement seraient :

- l'insuffisance des ressources propres de ces familles (dont les revenus dépendent d'allocations) et leur faible insertion sur le marché du travail ;

- et (ce qui peut aller de pair) une solidarité publique insuffisante notamment en ce qui concerne la prise en charge des enfants (en l'occurrence, des modes de garde insuffisants ou inappropriés).

Cette question de la précarité renvoie donc à la situation des femmes sur le marché du travail et à la manière dont elle est favorisée ou au contraire freinée. De telle sorte que les difficultés attribuées aux femmes monoparents (et qui selon quelques interlocuteurs leur incombent en partie, ce qui est particulièrement lisible à travers l'interprétation de l'API et des "grossesses successives") ne peuvent trouver de solutions ou de pistes d'actions sans une réflexion plus générale sur la place des hommes et des femmes dans notre société.

Un moyen de sortir de cette précarité est pour les uns l'insertion professionnelle et pour les autres l'insertion sociale (avec l'idée sous-jacente du maintien de la femme au foyer et éventuellement de la recomposition familiale). L'argumentaire des seconds s'appuie sur le fait qu'occuper un emploi ne signifie pas automatiquement une sortie de la précarité sachant que de nombreuses femmes occupent des emplois peu rémunérés, aux horaires "atypiques" (qui entraînent des frais de garde) et aux contrats incertains (interim, CES ou CDD).

L'insertion professionnelle

La question principale des professionnels rencontrés est : doit-on "assister" les femmes monoparents ou doit-on faire en sorte de les autonomiser ? Sont alors mises en concurrence la valeur travail (qui permet de ne pas être dépendant des allocations) et la valeur responsabilité maternelle (une femme seule peut-elle être une "bonne" mère quand elle travaille ?).

Des actions ont été entreprises afin de faciliter l'accès au travail pour les publics précarisés, mais il semble qu'elles soient menées sur un trop court terme (elles ne permettent pas de mettre en place une formation qualifiante et la sortie des emplois précaires).

Penser l'insertion professionnelle comme un objectif à atteindre (plutôt qu'un retour au foyer "choisi" par défaut), envisager des actions de formation sur le long terme (éventuellement le temps de l'API) et faciliter la garde des enfants (gratuité et extension des services) sont des propositions envisagées par quelques professionnels.

Concernant la garde des enfants, les dispositifs existants, même s'ils peuvent paraître insuffisants, sont de surplus mal connus malgré les efforts des professionnels (notamment les loisirs proposés par la Ville de Rennes hors des temps scolaires). Améliorer l'information (cela concerne également les services de la PMI) serait également une action à entreprendre (en s'appuyant notamment sur un réseau de professionnels en contact avec ces familles).

Enfin, il semble souhaitable d'élargir la question de la garde des enfants aux femmes qui ne "travaillent" pas (qui n'occupent pas un emploi salarié), pour qui la conciliation vie familiale / vie personnelle est aussi primordiale.

Entre responsabilités publiques et solidarités privées : le rôle des associations

Ce survol des thèmes abordés dans le cadre de cette étude pose la question des responsabilités de chacun et a été formulé par quelques professionnels de la manière suivante : est-ce à nous de prendre en charge les dysfonctionnements de la famille ? L'Etat doit-il tout prendre en charge ? Est-il responsable ? Il serait simple de répondre à ces questions (comme cela a été parfois tenté) en renvoyant cette "responsabilité" aux femmes monoparents. N'ont-elles pas choisi ce mode de vie (allusion aux maternités célibataires interprétées comme "les femmes qui font un bébé toute seule"), ne sont-elles pas à l'origine des demandes de divorce (elles devraient alors en assumer la conséquence) ? Peut-on consacrer, légitimer ce type de famille (qualifié "d'anormal" comparé à la famille nucléaire) en leur accordant des aides ?

Ces interrogations ne sont pas l'apanage des professionnels et sont intégrées par des monoparents qui hésitent parfois à faire appel aux services publics, préférant (pour certains) s'adresser à des associations jugées comme non disqualifiantes (notamment les associations de familles monoparentales).

Ces questions sont-elles pertinentes ? Est-ce la forme familiale (transitoire rappelons-le) qui pose problème ou ce qu'elle dévoile ? Ne serait-il pas, dès lors, plus fécond de s'interroger (pour les accompagner) sur les évolutions de la famille notamment sur :

- le lien de filiation (principe d'indissolubilité naguère attribué à la conjugalité) et la personnalisation du lien à l'enfant ;
- le statut de parent (comment tenir compte des composantes biologiques, sociales et généalogiques), le thème de "parent démissionnaire" et l'inégalité des rôles de la paternité et de la maternité avant et après la rupture ;
- la dynamique de l'égalité des sexes et de la conciliation vie familiale et vie professionnelle.

Présentation du LAPSS et de QUEST'US

La recherche a été menée par Claude Martin, chargé de recherche 1^e classe au CNRS, membre du Centre de recherches administratives et politiques (CNRS, IEP de Rennes et Université de Rennes 1) et directeur scientifique du Lapss de l'École nationale de la santé publique. Ses travaux portent depuis près de 20 ans sur les transformations de la famille et les politiques sociales. Il a publié plusieurs ouvrages sur ces questions. Et Madeleine de Certaines, docteur en sciences politiques de l'Université de Rennes 1, membre du CRAP et du Lapss. Sa thèse portait sur une analyse rétrospective des politiques familiales et leurs rapports avec la question des droits des femmes.

Le Lapss (Laboratoire d'analyse des politiques sociales et sanitaires de l'ENSP), créé en 1994, a pour principal objectif d'analyser les recompositions des politiques et d'étudier les questions relatives à leur articulation, dans un contexte de restructuration des systèmes de protection sociale.

Dans cette perspective, les activités de recherche du laboratoire s'organisent autour de cinq axes de recherche sur lesquels nous avons capitalisé l'ensemble de nos activités :

- 1. Les professions socio-sanitaires et les acteurs du système de protection sociale,
- 2. L'évolution des fonctions de soin, d'aide profane et professionnelle. Les questions d'égalité des chances,
- 3. Les politiques socio-sanitaires et leur mise en œuvre territorialisée,
- 4. Les transformations des systèmes nationaux de protection sociale en Europe,
- 5. Les politiques de prévention et de prise en charge en direction de l'enfance et de la jeunesse.

L'équipe du Lapss est une équipe pluridisciplinaire (sociologie, économie, science politique, démographie, santé publique) basée à l'ENSP. Les membres du Lapss sont des enseignants-chercheurs auxquels s'ajoutent un réseau de collaborateurs spécialisés. Par ailleurs, le Lapss bénéficie de l'apport renouvelé d'étudiants du 3^e cycle. Le Laboratoire est lié par convention au CRAP.

LAPSS Avenue du Professeur Léon Bernard
35043 RENNES Cedex
Tél. : 02 99 02 28 53
Mail : cmartin@ensp.fr ou rmaffeis@ensp.fr

Quest'us est une association (loi 1901) d'études et de recherches en sociologie créée par Angéline Etienne et Véronique Vasseur.

Les enquêtes menées dans le cadre de cette association s'articulent autour de trois axes principaux :

1. minorités culturelles et ethniques, racisme et discrimination, circulations migratoires, diaspora, demandeurs d'asile et réfugiés politiques ;
2. usages et usagers, information sociale, transports, automates ;
3. minorités sociales, rapports de genre, discriminations sexuelles, famille, adoption plénière et internationale.

Véronique Vasseur est sociologue, chargée de cours à l'Université Rennes II Haute Bretagne et à l'IRTS et directrice de Quest'us.

QUEST'US : 6, rue Abbé Henri Grégoire
35200 RENNES
Tél. : 02 99 50 16 63
Mail : Véronique.Vasseur@VHB.fr